





## DÉCLARATION LIMINAIRE DU CHS-CT DU JEUDI 17 OCTOBRE 2019

## Monsieur le Président du CHS-CT

L'envahissement par plus d'une centaine d'agent de La Rochelle de cette instance le vendredi 11/10/2019, le dépôt d'un droit d'alerte commun effectué par l'ensemble des organisations syndicales, la rédaction de plus d'une quarantaine de fiches dites : « Risques Psycho social » par des agents en difficulté sont des signes que l'Etat employeur ne peut et ne doit plus ignorer.

Les organisations syndicales de cette instance s'opposeront avec force et détermination à la mise en place de la Nouvelle Géographie revisitée, à la déréglementation de nos règles de gestion, et à toutes les autres réformes qui démantèlent nos services.

Si les organisations syndicales siègent encore au CHS-CT dans un tel contexte, c'est que le but primaire de cette instance est de se consacrer sur le maintien voire sur l'amélioration des conditions de travail par la mise en place d'une politique de prévention. Malheureusement pour les agents de la Direction Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime, nous devrons veiller à ce que cette instance impulse non pas une politique de prévention mais bien une politique de préservation, une politique de protection pour atténuer les effets destructeurs des réformes sur la santé morale des agents.

En effet, en tant que représentant du personnel notre rôle est désormais d'éviter la mise en place d'un syndrome France Telecom car nous le savons tous, tous les ingrédients explosifs sont réunis.

Nous n'oublions pas non plus les agents de l'Ecole des Douanes de La Rochelle qui risquent de faire face à des surcharges de formation supplémentaire avec le Brexit, les agents des Services des Retraites de L'Etat pris dans le piège, comme l'ensemble des fonctionnaires de ce pays, de ce management public essentiellement tournés vers le productivisme, la réduction des coûts et qui tient de moins en moins compte de la variable humaine.

Compte tenu du climat actuel, nous prévenons tous les directeurs d'administration (*Ecole des Douanes, Service des Pensions et DDFiP*) de cette instance qu'ils ne peuvent plus considérer le budget du CHS-CT comme une simple annexe de leur dotation globale de fonctionnement.

Il revient aux directeurs de démontrer par la nature des dépenses proposées qu'ils ont pris pleinement conscience des difficultés que l'ensemble des agents rencontrent.

Il revient aux directeurs et à vous Monsieur le Président du CHS-CT dans le cadre de vos responsabilités de faire remonter sans filtres les souffrances au travail des agents que vous constatez.